

SECTION 1

Historique et contexte



Historique et contexte

L'histoire du programme de la FAO sur l'amélioration de la gestion des ressources zoogénétiques dans le monde est relativement brève. Bien que la FAO soutienne les pays dans leurs efforts de conservation et de caractérisation des races locales depuis le début des années 1960, une part importante de la planification stratégique a eu lieu au cours des 20 dernières années, suite à la recommandation du Conseil de la FAO, en 1990, d'élaborer un programme global pour la gestion durable des ressources zoogénétiques au niveau mondial.

Un Groupe d'experts, qui s'est réuni en 1992 (FAO, 1992), a présenté les éléments clés du programme. L'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, un nouveau programme technique du Département de l'agriculture de la FAO (à présent le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs) a été entamée en 1993, suite aux décisions prises par les organes directeurs de la FAO. La Division de la production et de la santé animales de la FAO a été désignée comme le Centre de coordination mondial pour les ressources zoogénétiques avec la responsabilité de coordonner le perfectionnement et la mise en œuvre de la Stratégie mondiale.

En 1983, la FAO avait mis en place un forum intergouvernemental pour le débat sur les questions politiques et techniques en matière de gestion des ressources phylogénétiques au niveau mondial: la Commission sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En raison de l'acceptation croissante de l'importance de toutes les ressources génétiques concernant l'alimentation et l'agriculture, la vingt-cinquième session de la Conférence de la FAO, qui s'est tenue en 1995, a adopté une résolution qui élargissait le mandat de la Commission jusqu'à couvrir tous les aspects de la biodiversité agricole intéressant l'alimentation et l'agriculture. Les ressources zoogénétiques ont été le premier secteur de ce champ de compétences élargi du travail de la Commission, appelée désormais Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA).

L'engagement de la FAO dans la lutte contre l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a répondu à la prise de conscience croissante, et à l'importance accrue, accordées à la diversité biologique dans les programmes de la communauté internationale. Les menaces à la biodiversité, provoquées par les activités de l'homme et ayant pour résultat l'extinction des espèces, la destruction des écosystèmes et des habitats, et la perte de la diversité génétique au sein des espèces, ont conduit à l'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La Convention a été ratifiée par signature pendant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la planète Terre) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. Au mois d'août 2011, 193 pays représentaient les Parties de cette importante convention internationale (CDB, 2009a).

Lors de la deuxième Conférence des Parties à la CDB (CdP), la spécificité de la biodiversité agricole et le besoin de trouver des solutions spécifiques pour aborder ce secteur ont été



reconnus (Décision II/15). Le premier débat important sur la biodiversité agricole a eu lieu en 1996 pendant la troisième réunion de la CdP à Buenos Aires, où les Parties de la CDB ont décidé de créer un programme de travail sur la diversité biologique agricole (Décision III/11). Le programme a été adopté lors de la cinquième réunion de la CdP en 2000, à Nairobi (Décision V/5). Le Programme de travail sur la diversité biologique agricole a adopté trois initiatives internationales majeures: l'initiative pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols; l'initiative pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs; et l'initiative sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition.

La FAO a exercé une fonction principale dans la mise en œuvre du Programme de travail sur la diversité biologique agricole et dans l'établissement des rapports sur les progrès de son exécution à la CdP et à son Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA). Le dernier examen approfondi préparé par la FAO dans le cadre de sa collaboration avec la CDB, «*The international organizations' contribution to the implementation of the Programme of Work on Agricultural Biodiversity: how far have we come?*» (La contribution des organisations internationales à la mise en œuvre du Programme de travail sur la diversité biologique agricole: où en sommes-nous?), a été présenté au SBSTTA 13, en février 2008 (CDB, 2008). Les recommandations basées sur cet examen et concernant le travail futur de la CDB dans le domaine de la diversité biologique agricole ont été adoptées par la Décision IX/1 et par la Décision IX/2 pendant la CdP 9, en mai 2008, à Bonn (CDB, 2009b,c).

Un autre accord international en faveur d'une meilleure gestion des ressources zoogénétiques est l'Action 21, qui a été également adoptée pendant le Sommet de la planète Terre de Rio de Janeiro, en 1992¹. Le chapitre 14 d'Action 21, *Promotion d'un développement agricole et rural durable*, aborde la nécessité d'accroître la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire de façon durable.

La Commission du développement durable² est responsable du développement et de la mise en œuvre d'Action 21 et a beaucoup insisté sur l'importance de promouvoir l'agriculture et le développement rural de façon durable. Elle a souligné que l'utilisation et la conservation des ressources génétiques dans l'agriculture doivent être réalisées de façon durable. L'agriculture durable faisait également partie de l'ordre du jour du Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10) qui s'est tenu à Johannesburg, en 2002.

En novembre 1996, le Sommet mondial de l'alimentation a été organisé à Rome. Il a reconnu la contribution des ressources zoogénétiques à la sécurité alimentaire, au développement rural et à la lutte contre la pauvreté. Les gouvernements du monde entier ont affirmé, à l'objectif 3.2(f) de la Déclaration de Rome (FAO, 1996) qu'ils «encourageront la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques».

Les objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés au Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000, ont introduit un autre défi important pour la communauté internationale. Pendant le Sommet, les dirigeants du monde entier ont convenu d'une série

¹ <http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/index.shtml>

² http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_aboutcd.shtml



d'objectifs et de cibles mesurables et assortis d'échéances pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination contre les femmes. Il est amplement reconnu que l'érosion et la perte de biodiversité entraveront les progrès en faveur de la réalisation de ces objectifs. La diversité biologique agricole n'est pas uniquement le soutien principal de la sécurité alimentaire, elle représente également la base de plusieurs activités économiques, surtout dans les zones rurales, et est cruciale pour le fonctionnement des écosystèmes agricoles.

À présent, la FAO joue un rôle de premier plan au sein du cadre institutionnel international qui s'intéresse des questions associées à la gestion et à la conservation de la diversité biologique agricole. Au cours de sa onzième session ordinaire en 2007, la CRGAA a recommandé de renforcer davantage la coopération entre la FAO et la CDB, reconnaissant la nécessité d'assurer la synergie, la complémentarité et un appui mutuel (FAO, 2007a). Elle a souligné que la FAO devait continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'application du Programme de travail sur la biodiversité agricole. Elle a également recommandé que la FAO, sa CRGAA et le Secrétariat de la CDB établissent un plan de travail conjoint sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et a souhaité que cette décision soit transmise à la CdP.

Toujours lors de sa onzième session ordinaire, la CRGAA a adopté un Programme de travail pluriannuel. Le processus de préparation du projet de programme de travail pluriannuel a bénéficié d'apports importants de la part des gouvernements, par l'intermédiaire des groupes de travail techniques intergouvernementaux de la CRGAA sur les ressources phylogénétiques et zoogénétiques, et des consultations tenues avec les groupes régionaux. Le Programme de travail pluriannuel est tout à fait conforme aux demandes de la Conférence de la FAO de 1995 qui avait élargi le mandat de la CRGAA jusqu'à «tous les éléments de la diversité biologique intéressant l'alimentation et l'agriculture». Il représente une base excellente pour la planification d'un travail conjoint de la part de la FAO et de la CDB. Il appuie le renforcement de la coopération dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, à l'intérieur de la FAO, et entre la FAO et les autres organismes internationaux. Le Programme de travail pluriannuel s'appuie sur une approche progressive et établit les principaux produits et objectifs d'étape à aborder au cours de cinq sessions de la CRGAA (Annexe E du Rapport, FAO, 2007a). La CRGAA a décidé d'analyser les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel au cours des sessions suivantes.

Le Programme de travail pluriannuel comprend un plan préliminaire des questions principales à aborder dans le domaine des ressources zoogénétiques: suite donnée à la Conférence d'Interlaken³ (session 12); examen de la mise en œuvre des conclusions d'Interlaken (session 14); et mise à jour de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (FAO, 2008a) (session 16).

³ Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* a été adopté pendant la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'est tenue à Interlaken, Suisse, au mois de septembre 2007 (<http://www.fao.org/docrep/011/a1250f/a1250f00.htm>).



LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA GESTION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

L'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage (Stratégie mondiale) a démarré en 1993 au sein de la Division de la production et de la santé animales en tant que programme technique de travail de la FAO. La Stratégie mondiale a été conçue comme un cadre stratégique pour diriger et coordonner les initiatives internationales dans le secteur des ressources zoogénétiques.

La Stratégie mondiale a établi un cadre pour l'élaboration de politiques, stratégies et interventions aux niveaux national, régional et mondial. Elle visait également à soutenir, faciliter et coordonner les activités des différentes organisations internationales et régionales qui s'intéressent aux ressources zoogénétiques dans le cadre élargi du développement agricole et rural durable. De plus, la Stratégie mondiale a assuré un forum essentiel pour discuter et pour convenir des politiques et des programmes. Elle a également mis en place un mécanisme d'établissement de rapports au niveau mondial sur l'état des ressources zoogénétiques.

L'aide aux pays dans le développement et dans le renforcement des capacités pour la gestion des ressources zoogénétiques de façon durable a été probablement la fonction plus importante de la Stratégie mondiale. De nombreux pays ont demandé le soutien pour planifier, concevoir et mettre en œuvre des politiques en matière d'élevage et des stratégies d'amélioration génétique solides leur permettant de développer de façon durable leurs systèmes de production animale et d'assurer l'efficacité économique et la rentabilité au fil du temps. La Stratégie mondiale a également contribué à promouvoir la définition et la diffusion de conseils sur les approches ayant un rapport coût-efficacité satisfaisant pour la conservation des ressources zoogénétiques en utilisant tant des méthodes *in situ* que des méthodes *ex situ*. L'objectif prédominant à long terme de la Stratégie mondiale était de garantir que la richesse de ressources zoogénétiques disponibles dans le monde entier serait utilisée et mise en valeur en tant que contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement rural.

La Stratégie mondiale a favorisé la sensibilisation sur les multiples fonctions et valeurs des ressources zoogénétiques pour les générations présentes et futures. Elle s'appuyait sur quatre composantes interdépendantes principales, chacune présentant plusieurs éléments (FAO, 1999):

- un mécanisme intergouvernemental pour assurer l'engagement direct des gouvernements et la continuité des conseils et du soutien en matière de politique;
- des infrastructures de planification et de mise en œuvre pour assurer un cadre favorable aux interventions des pays avec l'appui régional et mondial;
- un programme technique de travail pour soutenir la gestion efficace des ressources zoogénétiques au niveau des pays; et
- l'établissement de rapports et l'évaluation pour produire les données et les informations nécessaires à assurer la rentabilité de l'orientation, de la planification et des interventions, et l'évaluation des progrès accomplis.

Le travail au sein de deux domaines transversaux – le renforcement des capacités et l'assistance technique – a favorisé la mise en œuvre de toutes les quatre composantes de la Stratégie mondiale.



La première composante, le mécanisme intergouvernemental, a contribué à assurer l'engagement des gouvernements et des parties prenantes dans le perfectionnement, la mise en œuvre et le suivi du programme sur les ressources zoogénétiques au niveau mondial. Au fil du temps, le programme technique a évolué et est devenu un programme intergouvernemental, et un des domaines principaux du travail de la CRGAA.

La CRGAA, avec ses 171 pays membres et la Communauté européenne (FAO, 2009a), est l'élément principal du mécanisme intergouvernemental. Tous les pays membres et les membres associés de la FAO peuvent s'inscrire à la CRGAA sur demande. L'examen approfondi des différentes questions concernant les ressources zoogénétiques entrepris par son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁴ (Groupe de travail technique intergouvernemental) soutient le travail de la CRGAA. Le travail préparatoire et la mise en œuvre des activités de la CRGAA sont financés par les ressources du Programme ordinaire de la FAO.

La deuxième composante, soit les infrastructures de planification et de mise en œuvre du travail de la CRGAA, a requis l'établissement de Centres de coordination pour les ressources zoogénétiques aux niveaux national, régional et mondial. Ceci a eu pour résultat la création du tout premier réseau mondial sur les ressources zoogénétiques qui a permis de coordonner les interventions des pays, et de renforcer la communication et le soutien aux niveaux régional et mondial.

Le programme technique de travail (troisième composante) se concentrait initialement sur la préparation de plans de gestion nationaux pour les ressources zoogénétiques en matière d'intensification durable de la production animale, de caractérisation et de conservation des ressources zoogénétiques, et de plans d'urgence et de mécanismes d'intervention. Pour soutenir la mise en œuvre du programme technique de travail au niveau national, la FAO a élaboré une série de lignes directrices principales et secondaires.

Les lignes directrices principales se concentraient sur l'élaboration de Plans nationaux de gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage. Les lignes directrices secondaires abordaient les différents aspects de la gestion des ressources zoogénétiques, comme la mesure de la diversité des animaux domestiques; l'intensification durable de la gestion des ressources zoogénétiques, notamment le contrôle et l'amélioration des animaux dans les systèmes de production à faible ou moyenne intensité d'intrants; et la gestion des petites populations en danger.

La quatrième composante, soit l'établissement de rapports et l'évaluation, assurait les rapports sur l'état des ressources zoogénétiques et la surveillance des évolutions au sein de leurs populations, ainsi que l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale (par exemple, FAO/PNUE, 1993, 1996, 2000).

LE PREMIER RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

La préparation du premier rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a été l'initiative la plus importante entreprise dans le

⁴ <http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/genetics/angrvent2009.html>



cadre de la Stratégie mondiale. Les conclusions de ce rapport servent à présent de guide pour le perfectionnement des programmes et des interventions sur les ressources zoogénétiques.

Suite à une recommandation du Groupe de travail technique intergouvernemental lors de sa première session en 1998, la CRGAA, à sa huitième session ordinaire en 1999, a demandé que la FAO coordonne un processus impulsé par les pays ayant pour résultat la rédaction d'un rapport mondial concentré sur trois domaines majeurs:

- l'état de la diversité: une évaluation de l'état de l'utilisation, de la conservation et de l'érosion des ressources zoogénétiques, et une analyse des causes sous-jacentes;
- l'état des capacités des pays dans la gestion des ressources zoogénétiques: notamment les cadres politiques et législatifs, les stratégies de gestion et les programmes d'amélioration génétique, les infrastructures institutionnelles, les ressources humaines, la prise de conscience et l'engagement du public; et
- l'état de l'art: les méthodologies et les technologies disponibles pour améliorer l'inventaire, la caractérisation, l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.

Lors de sa neuvième session ordinaire en 2002, la CRGAA a accepté les grandes lignes de la FAO concernant un processus impulsé par les pays pour la préparation de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* basé sur la rédaction des rapports nationaux. La CRGAA a mis l'accent sur le besoin de compléter le processus préparatoire de ce document avant la fin de 2006. Elle a également pris en considération la possibilité de conclure ce processus pour la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques. Pendant sa dixième session ordinaire en 2004, la CRGAA a approuvé les grandes lignes de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et convenu d'un calendrier pour sa finalisation.

L'étape plus importante du processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a été la rédaction des rapports nationaux, qui devaient représenter des documents de politique abordant trois questions stratégiques concernant la gestion nationale des ressources zoogénétiques:

- Où en sommes-nous?
- Où devons-nous parvenir?
- Comment arrivons-nous où nous devons parvenir?

Ce genre d'approche a requis beaucoup plus qu'une simple description de l'état des ressources zoogénétiques nationales. Elle a fourni aux pays la possibilité de planifier de façon stratégique l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques au niveau national, ainsi que d'identifier les opportunités de soutien et de coopération au niveau international.

Au mois de mars 2001, la FAO a invité 188 pays à présenter les rapports nationaux selon les directives préparées par la FAO et convenues par le Groupe de travail technique intergouvernemental (FAO, 2001). La FAO a investi des ressources considérables dans les ateliers de formation et de suivi organisés entre juillet 2001 et novembre 2004 pour soutenir le processus préparatoire. En 2005, 169 rapports nationaux avaient été préparés et soumis à la FAO.



En août 2004, la FAO a invité 77 organisations internationales à présenter des rapports sur leurs activités dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques, couvrant des spécialités comme la recherche, l'éducation, la formation, la vulgarisation, la sensibilisation du public, la communication et la promotion. Quatre ONG internationales, trois organisations intergouvernementales et deux organisations de recherche ont présenté les rapports⁵. Ces rapports ont représenté une contribution précieuse pour *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, mais ils ont également souligné le fait que seules quelques rares organisations internationales étaient en train de réaliser des activités associées aux ressources zoogénétiques.

En outre, la FAO a commandité un certain nombre d'études thématiques pour aborder des questions spécifiques traitées de façon inadéquate dans les rapports nationaux, mais qui étaient importantes pour la préparation de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Entre 2002 et 2006, 12 études thématiques⁶ ont été présentées:

- *Possibilités d'incorporer les éléments génétiques dans la gestion des maladies des animaux d'élevage: questions politiques.*
- *Mesure de la diversité des animaux domestiques – un examen des récentes études sur la diversité.*
- *L'économie de la conservation des ressources génétiques des animaux d'élevage et l'utilisation durable: pourquoi est-elle importante et qu'avons-nous appris?*
- *Stratégies de conservation des ressources zoogénétiques.*
- *Les effets de l'environnement sur les ressources zoogénétiques.*
- *Le cadre légal pour la gestion des ressources zoogénétiques.*
- *L'impact des catastrophes et des situations d'urgence sur les ressources zoogénétiques.*
- *L'état de développement des biotechnologies liées à la gestion des ressources zoogénétiques et leur application potentielle dans les pays en développement.*
- *Échange, utilisation et conservation des ressources zoogénétiques: options politiques et réglementaires.*
- *Une approche stratégique pour la conservation et l'utilisation continue des ressources génétiques des animaux d'élevage.*
- *Populations et animaux. Éleveurs traditionnels: les gardiens de la diversité des animaux domestiques.*
- *Le flux génétique dans les ressources zoogénétiques. Une étude sur l'état, l'impact et les évolutions.*

Outre les apports mentionnés ci-dessus, des informations ont été obtenues du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et de la base de données statistiques fondamentales de la FAO (FAOSTAT).

⁵ <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1250e/annexes/Reports%20from%20International%20Organizations/IntOrganisationReports.pdf>

⁶ <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1250e/annexes/Thematic%20Studies/ThematicStudies.pdf>



Le projet de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a été révisé par le Groupe de travail technique intergouvernemental en 2006 et a été approuvé par la CRGAA à sa onzième session ordinaire au mois de juin 2007. Le rapport finalisé a été présenté à la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à Interlaken, en Suisse, en septembre 2007 (FAO, 2008a). *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a représenté une étape fondamentale dans le développement d'une meilleure analyse des ressources zoogénétiques, de leurs fonctions et valeurs, utilisation et conservation, et de l'état des capacités nécessaires pour leur gestion.

DE LA STRATÉGIE MONDIALE AU PLAN D'ACTION MONDIAL

Les priorités nationales énoncées dans les rapports nationaux ont été analysées et utilisées dans la préparation du projet de rapport sur les priorités stratégiques (aux niveaux mondial et régional ainsi que national). Le projet de rapport a été révisé au moyen de consultations par courrier électronique organisées par la FAO à la fin de 2005. Il a constitué la base des négociations pendant la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental en décembre 2006 et lors de la onzième session ordinaire de la CRGAA en juin 2007, qui ont abouti à la négociation finale et à l'adoption du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* au moment de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques qui a eu lieu à Interlaken en septembre 2007 (FAO, 2007c).

Le *Plan d'action mondial* (FAO, 2007d) est un programme de travail convenu au niveau mondial dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques qui a été adopté par les gouvernements et par la communauté internationale. Il se compose de 23 priorités stratégiques visant à améliorer l'utilisation et la valorisation durable des ressources zoogénétiques et à lutter contre l'érosion de cet élément précieux de la biodiversité agricole. La mise en œuvre du *Plan d'action mondial* favorisera la gestion avisée des ressources zoogénétiques et contribuera ainsi de façon significative à la réalisation du premier (réduire l'extrême pauvreté et la faim) et du septième (assurer un environnement durable) objectifs du Millénaire pour le développement.

Le *Plan d'action mondial* a été adopté par 109 délégations lors de la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques. Par le biais de la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*, les gouvernements qui participaient à la Conférence ont confirmé leurs responsabilités collectives et individuelles en matière de conservation, d'utilisation durable et de mise en valeur des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire, l'état nutritionnel de l'humanité et le développement rural. Ils se sont également engagés à faciliter l'accès à ces ressources et à assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Ainsi, la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage, élaborée au départ pour être un programme technique de travail de la FAO, a conduit à la réalisation de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et du *Plan d'action mondial*, c'est-à-dire la première évaluation



mondiale exhaustive des ressources zoogénétiques et le premier cadre mondial approuvé par les gouvernements pour la gestion de ces ressources. Ce résultat a été confirmé par la Conférence de la FAO qui, lors de sa trente-quatrième session en novembre 2007 (Résolution 12/2007), a approuvé le *Plan d'action mondial* et la *Déclaration d'Interlaken* en tant qu'étapes fondamentales des initiatives internationales visant à promouvoir l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques (FAO, 2009b). La Conférence a reconnu la contribution majeure du *Plan d'action mondial* au cadre général international sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole. Elle a également demandé à la CRGAA de superviser et d'évaluer la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et d'indiquer lors de la session de 2009 les mesures prises pour donner suite à la Conférence d'Interlaken. La Conférence de la FAO a lancé un appel à tous ses membres ainsi qu'aux mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents, pour que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues pour la mise en œuvre des activités relevant des domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*.

LE PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Le *Plan d'action mondial* se compose de trois parties (FAO, 2007d):

- Partie I Justification du *Plan d'action mondial*;
- Partie II Les priorités stratégiques;
- Partie III Mise en œuvre et financement.

Le *Plan d'action mondial* est conçu comme un plan à évolution continue, avec un horizon temporel initial de 10 ans. Il se base sur l'hypothèse que les pays sont fondamentalement interdépendants pour l'utilisation des ressources zoogénétiques dans la valorisation de leurs secteurs de l'élevage, et qu'une coopération internationale substantielle s'impose pour soutenir la production alimentaire mondiale.

Les priorités stratégiques sont regroupées dans les quatre domaines prioritaires suivants:

- caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés;
- utilisation durable et mise en valeur;
- conservation; et
- politiques, institutions et renforcement des capacités.

Chaque domaine prioritaire contient une série de priorités stratégiques, dont la présentation est uniforme pour chaque domaine prioritaire. La justification explique les raisons à la base du choix de la priorité stratégique considérée. Les actions individuelles proposent des étapes logiques à mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés ou les améliorations visées dans les conditions prévalentes. Au total, les priorités stratégiques du *Plan d'action mondial* sont 23 (deux, quatre, cinq et douze respectivement dans les quatre domaines prioritaires énoncés ci-dessus).

La plupart des priorités stratégiques sont destinées aux gouvernements et devraient être mises en œuvre au niveau national, néanmoins quelques-unes sont conçues en tant que guides dans les initiatives des institutions et des organisations internationales. Par exemple, la mise en œuvre des priorités stratégiques qui requièrent la mise en place de normes, de protocoles, de méthodes et de directives pour les différentes activités de ges-



tion des ressources zoogénétiques engagera la communauté scientifique internationale. Certaines actions spécifiques énoncées dans les priorités stratégiques sont adressées à la FAO et à sa CRGAA, ou requièrent la participation d'autres institutions ou groupes d'intérêt spécifiques.

Comme il ressort clairement des rapports nationaux présentés au cours du processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, le niveau d'avancement dans la gestion des ressources zoogénétiques et l'état des capacités nationales diffèrent beaucoup entre les pays et les régions. Par conséquent, la priorité ou l'importance relative de chaque priorité stratégique et les interventions associées au sein de tous les quatre domaines prioritaires sont à déterminer aux niveaux national et régional. Les éléments qui influencent la définition des priorités comprendront l'état des ressources zoogénétiques au niveau des races et des espèces, les environnements de production et les modes d'élevage, les capacités courantes de gestion et les possibilités et les résultats des programmes existants sur les ressources zoogénétiques.

Pour aider la communauté internationale à suivre et à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* aux niveaux national, régional et mondial, des objectifs et des indicateurs temporels et mesurables sont nécessaires. Le Groupe de travail technique intergouvernemental, lors de sa cinquième session en janvier 2009, a examiné les modalités à utiliser pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Il a recommandé à la FAO de préparer un premier rapport intérimaire de synthèse (basé sur les rapports d'avancement des pays) pour le présenter à la quatorzième session ordinaire de la CRGAA en 2013 et par la suite appliquer un intervalle de quatre ans entre les rapports intérimaires (FAO, 2009c). Le Groupe de travail technique intergouvernemental a en outre recommandé à la FAO de préparer le format et la teneur des rapports sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques, sur la base des données et des informations fournies par les pays par l'intermédiaire de DAD-IS et de les mettre à la disposition de la CRGAA au moment de ses sessions ordinaires. La CRGAA, lors de sa douzième session ordinaire en octobre 2009, a adopté les recommandations du Groupe de travail technique intergouvernemental, établissant ainsi des modalités à long terme pour le suivi de l'état et des tendances des ressources zoogénétiques ainsi que pour l'évaluation des progrès accomplis par les pays dans la gestion des ressources zoogénétiques et dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

